



**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt quatre, le 1^{er} octobre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourisp, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : TRANSPORT – Lancement de la consultation pour le marché navettes intra-station sur Peyresourde N° 2024-90B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, , RICARD Louis, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, DUBARRY Jean-Bertrand, DESCOUENS Bernard, RIVIERE Alain, HELARY Yann.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que tout Transport d'Intérêt Local aidé par la Région doit être porté par la Communauté de Communes en tant qu'organisatrice de second rang.

A ce titre, il propose de lancer une consultation pour le service de navette intra station - versant Peyresourde – pour la saison 2024-2025.

Monsieur le Président énonce les caractéristiques principales du marché.

Il se compose en 2 lots :

Lot 1 - Ligne 1 Peyresourde Balestas -Peyresourde pied de piste

Lot 2 - Ligne 2 Renfort suite à aléas de la Télécabine Peyresourde-Loudenvielle Gare aval

Les offres doivent être formulées avec proposition de véhicules électriques. Cependant, les variantes avec des véhicules thermiques sont autorisées.

Monsieur le Président rappelle que la Région interviendra sur la base de 30% du déficit d'exploitation. Une convention doit être passée entre la Communauté de Communes Aure Louron et la SPL Peyragudes pour préciser les modalités de paiement du reste à charge.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager une consultation, dans le respect des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, sous la procédure adaptée.

Il invite le bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour le marché de navettes intra stations sur Peyresourde pour la saison 2024-2025 ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 065-246500573-20241001-2024_90B-DE



- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU